



Le quinze juin deux mille vingt-six à 19 heures a eu lieu dans la salle du conseil municipal le conseil municipal convoqué par mail le 09 juin 2026

Présents : Manuel ANTOINE, Thibaut BASTET, Sébastien BAUR, Florian BRACHET, Mathieu CHARRAS, Laurence DOSE, Christelle LACOUR, Olivier LAGRANGE, Rachel LAURENT, Sylvie MARTIN.

Absent ayant donné pouvoir : Hervé LEYDIER a donné pouvoir à Olivier LAGRANGE

Votants : 11

Une quinzaine de personnes sont présentes dans le public.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de la séance : Rachel LAURENT

Séance ouverte à 19 h

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été envoyé à tous les élus par mail, M. le maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Il est ensuite procédé à l'examen, au débat et au vote des délibérations inscrites à l'ordre du jour, étant précisé que tous les attendus des délibérations et les deux projets de convention ont été adressés aux élus par mail.

1 - Fixation du taux de la taxe d'aménagement 2027

La commission des finances rapporte que le taux de la taxe d'aménagement est inchangé depuis le 28 octobre 2014. Actuellement, il est de 2,5 %. Elle propose de porter ce taux à 3 % à compter du 1^{er} janvier 2027 étant précisé que l'assiette a deux composantes : la valeur de la surface de la construction et la valeur des aménagements et installations. A ce jour, rien n'est prévu pour modifier la situation actuelle lors de l'approbation du PLUIh. La commune décide du taux de sa taxe et la perçoit.

Votants : 11

Pour : 11

2 - Tarifs de location du matériel et conventions au 1^{er} juillet 2026

La commission des finances a travaillé à la révision des tarifs de location pour les chaises, les tables et les modules de l'estrade ainsi qu'à la rédaction de deux conventions de mise à disposition, soit à titre gracieux soit à titre onéreux.

Elle propose les tarifs suivants :

Matériel	Habitants Portes et Sivos	Extérieurs
1 Table + 8 chaises	07,50 €	16 €
1 chaise	00,50 €	02 €
1 table	05,50 €	08 €
1 module d'estrade	20,00 €	30 €
Pénalité de retard par jour	02,50 €	05 €

Considérant la mise en œuvre de sa politique d'aide à la vie associative et de promotion de la commune, elle propose également au conseil municipal de se prononcer sur :

- la remise à titre gracieux du matériel communal ci-dessus mentionné aux associations portaises et du SIVOS de la Valdaine lorsqu'elles organisent des manifestations sur le territoire de la commune ou celui du SIVOS. Toute autre demande émanant d'associations locales sera étudiée par le maire et laissée à son appréciation.

Toutefois, dans les deux cas exposés ci-dessus, il est proposé au conseil municipal d'instituer une caution pour les modules de l'estrade à hauteur de 50 € par module.

Votants : 11

Pour : 10

Abstention : 1 Manuel Antoine

3 - Subvention de fonctionnement 2026 aux associations loi 1901

Comme elle s'y était engagée, la commission des finances a étudié la demande de subvention complémentaire pour l'association « La Boule du Lançon » suite aux dépôts des éléments financiers. Elle propose au conseil municipal de verser 50 € de plus conformément aux critères déterminés.

L'association « Les Portes du vivre ensemble » a déposé une demande initiale en précisant les manifestations programmées en 2026 et inscrites à l'agenda des associations communales. La commission propose au conseil municipal de verser une subvention de fonctionnement de 150 € sur la base des critères établis.

Votant 11

Pour : 10

Abstention : 1 Manuel Antoine

4 - Adhésion au Comité National d'Action Sociale à compter du 1er septembre 2026

Conformément aux obligations fixées par la loi du 19 février 2007 rendant l'action sociale obligatoire pour les agents territoriaux, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au CNAS, association loi 1901 à portée nationale qui a pour objet d'améliorer les conditions de vie du personnel des collectivités et de leurs familles. Le CNAS développe des valeurs sociales, humanistes et d'équité en proposant à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réductions...). L'adhésion pourrait se faire à compter du 1^{er} septembre 2026 pour l'agent technique, sachant que la secrétaire est déjà affiliée au CNAS par le biais de son autre collectivité. Le montant de la cotisation 2026 a été fixée à 224 euros. L'adhésion 2026 sera proratisée et fixée à 75 euros. Laurence Dose estime que la dépense est coûteuse et propose des chèques cadeaux. Monsieur le Maire et la commission des finances souhaitent que les salariés bénéficient de prestations équivalentes.

Votant : 11

Pour : 11

5 - Proposition d'acquisition de la licence IV de l'Auberge de la Valdaine

L'Auberge de la Valdaine a fait savoir à la mairie que la licence IV allait être mise à la vente. La commission des finances s'est réunie et a chargé M. le maire d'engager une discussion avec le propriétaire. Par courrier en date du 08 juin dernier, le propriétaire a consenti un prix de vente à 12.000 euros. Considérant que la commune de Portes en Valdaine, engagée dans une politique de revitalisation du village et dans une politique culturelle au service du développement économique, la commission des finances propose au conseil municipal de soutenir toutes les activités économiques et culturelles pour rendre le village dynamique en faisant l'acquisition de cette dernière licence. Étant précisé qu'à défaut d'acquisition par la commune, celle-ci pourrait être transférée en dehors du ressort de la municipalité, au profit d'une autre commune du département. M. le maire indique qu'il envisage de louer ponctuellement cette licence pour des événements, une fois l'acquisition faite. Laurence Dose estime que le prix de vente est élevé et s'enquiert des fonds disponibles.

Réponse apportée : les résultats de l'exercice 2025 ont été constatés et délibérés par l'ancienne municipalité avant les élections du 15 mars 2026. La nouvelle équipe n'a pu que reprendre ces résultats pour élaborer et voter le budget primitif 2026. Comme il est précisé dans le projet de délibération qui a été envoyé aux membres du conseil municipal avant la séance, une décision modificative de crédits sera nécessaire pour abonder l'article 2051 « concessions et droits similaires » qui sera débité du montant de l'acquisition et des frais de notaire. Lors de l'élaboration du budget primitif 2026, la commission des finances a prévu les dépenses de manière sincère et véritable. Or, des impératifs, difficiles à prévoir dans leurs conséquences financières, peuvent contraindre le conseil municipal, au cours de l'année civile, à voter des dépenses nouvelles par des suppressions de crédits antérieurement votés. Ces décisions modificatives respectent le principe d'équilibre budgétaire.

Votants : 11

Pour : 11

Compte rendu des commissions

Commission voirie (Elu référent : Olivier LAGRANGE)

La commission a validé le devis de l'entreprise Bon. Les travaux sont prévus la semaine prochaine si les conditions météorologiques le permettent. L'entreprise débutera son intervention par les travaux au hameau de l'Allier. Quant à la Société SCR, elle sera en charge des réfections de chaussées courant juillet. Sylvie Martin attire l'attention de la commission sur des travaux à prévoir au chemin du Chatelard à hauteur du n° 710. Une habitante du haut du chemin de la Croix remercie la municipalité pour la réfection de la voirie (tranchée en traversée).

Commission des finances (Elue référente : Rachel LAURENT)

Outre les délibérations inscrites à l'ordre du jour, la commission s'est réunie pour prendre acte que le Département ne financera pas le panneau d'informations lumineux. Aussi, elle souhaite pouvoir redéposer prochainement une demande au titre des amendes de police pour la mise en place de radars pédagogiques.

Suite aux contrôles électriques obligatoires des biens communaux réalisés par Socotec en 2025, les travaux listés et à réaliser dans ces bâtiments n'ont pas été faits. Un devis va être demandé pour y remédier.

M. le maire tient à préciser que, dans le cadre de la remise en location d'un appartement au Prieuré, il a dû engager un diagnostic obligatoire. Ce dernier a mis en évidence l'absence de disjoncteur différentiel 30 mA pour protéger les locataires contre les risques d'électriques, conformément à la réglementation. Les trois appartements du bâtiment du Prieuré en étant dépourvus, les travaux ont dû être réalisés en urgence par une entreprise. Les locataires entrant ont pu prendre possession de leur location en toute sécurité et l'ensemble des locataires bénéficie à présent de ce dispositif de protection obligatoire.

Informations diverses

Une demande de cession de barnum a été faite à la Région le 22 mai 2026. Le dossier est complet et sera présenté au vote des élus régionaux prochainement. En cas d'avis favorable, une convention d'attribution à titre gratuit fixant les conditions de son utilisation sera adressée à la commune.

Les portoises et les portois qui rencontrent des difficultés à faire connecter leur installation au réseau fibre optique ont été recensés. Cette liste a été transmise à Montélimar Agglomération pour que leurs dossiers respectifs soient traités.

M. le maire tient à féliciter le Comité des Fêtes et tous les bénévoles pour l'organisation et la réussite de la soirée Braséro.

Questions du public

Il a été fait le constat par plusieurs personnes présentes :

- que l'**eau du robinet** sent le chlore ou a un goût de javel. M. le maire indique que le délégataire en charge de la distribution d'eau potable pour Montélimar Agglomération (la SAUR) a été prévenu. Plusieurs interventions techniques et de traitements ont été nécessaires pour arriver à stabiliser l'eau pour maintenir sa potabilité et ce, depuis le transfert de compétence au 1^{er} janvier 2025. Il invite les abonnés à se rendre à la permanence qui se tiendra vendredi 19 juin prochain à la salle de réunion de la mairie.

- que l'**ambrosie** est actuellement en pleine phase de croissance sur notre territoire et que certains propriétaires ne respectent pas l'obligation d'arrachage ou de broyage pour éliminer les plants avant leur floraison. M. le maire indique qu'il a adressé un courriel à ce sujet à toute la population pour que chacun soit impliqué dans la préservation de notre qualité de vie, de notre environnement et de la santé de chacun. En tant que référent ambrosie, et pendant toute la saison, il fera le tour des parcelles les plus à risque pour inviter les propriétaires à pourvoir à leurs obligations et ce, pour éviter les signalements sur la plateforme.

- que les véhicules roulent à une **vitesse excessive dans le village** et ce, malgré les aménagements récents de la traverse. Une solution pourrait être apportée avec la mise en place de radars pédagogiques aux entrées de village incitant les usagers en infraction à modifier leur comportement.

Un riverain de l'Auberge souhaite savoir s'il serait possible d'équiper les petits plots de la traverse de catadioptrés pour éviter les chutes lorsque l'éclairage public est éteint et s'enquiert de la propriété du trottoir au droit de l'établissement. Une réponse lui sera apportée lorsque les services concernés auront répondu.

Concernant les moyens de **lutte contre les incendies**, il existe sur la commune 6 bornes qui font l'objet de reconnaissances visuelles par les pompiers de la Bégude tous les 3 ans. Le dernier contrôle a eu lieu en 2024. Quant aux mesures de débit/pression, il appartient à la SAUR ou son prestataire de réaliser ou faire réaliser des essais. En dehors de ces 6 poteaux incendie, le SDIS n'a aucun autre système de lutte contre les incendies (public ou privé) dans sa base de données. Si des particuliers souhaitent mettre en place des dispositifs (bâche ou citerne), il leur appartient de se rapprocher du SDIS pour que ces équipements soient déclarés et exploitables par les pompiers.

La présidente des Portes du vivre ensemble informe l'assemblée qu'un concert gratuit de musique Klezmer aura lieu le 26 juin à la salle des fêtes avec des musiciens de l'école de musique de Montélimar.

Le président du Comité des fêtes remercie les élus qui ont participé à la soirée Braséro et à sa mise en place.

Pour conclure ces échanges avec le public, M. le maire rappelle qu'en 3 mois beaucoup de dossiers financiers et techniques ont été régularisés, finalisés voire mis à jour, toujours en fonction des priorités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h43

Le Maire,
Thibaut BASTET



Le secrétaire de séance
Rachel LAURENT